

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**3ÈME REUNION DE 2018**

**Séance du 27 juin 2018**

CD20180627\_28  
id. 4043

*L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX)*

*Absent(s) :*

*M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE  
L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC - PLAN D'ACTION  
ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA C.C.I.**

L'État et le Conseil Départemental mènent conjointement l'élaboration du schéma d'amélioration des services au public conformément à deux réglementations; la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015. L'objectif du schéma est d'apporter des solutions concrètes pour faciliter un accès aux services pour toutes et tous quels que soient les modes de vie, les pratiques et les usages, dans un esprit d'équité territoriale.

Ce schéma s'appuie sur un large diagnostic mené par le cabinet Eneis Conseil en 2016 après concertation avec des citoyens, les collectivités locales et un ensemble des partenaires du monde socio-économique.

Le schéma fixe un cadre de travail et de partenariat pour maintenir et développer les services sur la période 2018/2023.

## **1- SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC**

### **Une construction participative en plusieurs étapes :**

#### **Les comités de suivi**

Outre les diverses enquêtes et rencontres menées par le cabinet conseil dans le cadre du diagnostic, plusieurs réunions du comité de suivi ont jalonné la phase d'élaboration :

- 13 décembre 2016 : recueil des éléments d'appréciation sur les enjeux prioritaires à traiter.
- 1er décembre 2017 : validation des axes prioritaires et de la méthode pour la construction du plan d'actions répartis en 3 groupes de travail (santé, MSAP, numérique).
- 15 juin 2018 : validation du plan d'actions définitif, ultime étape avant la validation officielle du schéma par les services de l'État.

#### **La consultation**

Conformément aux dispositions prévues dans le décret du 4 avril 2016, une large consultation a été organisée en mai 2017 portant sur la validation des axes stratégiques du schéma retenu, adressée à l'ensemble des intercommunalités du département (communautés de communes et communauté d'agglomération de Montauban), aux parlementaires et à la Région Occitanie.

Un avis favorable de la CTAP a été reçu le 8 août 2017 ainsi qu' une délibération du conseil communautaire de l'agglomération de Montauban en date du 20 juillet 2017. Les autres destinataires ont laissé expirer le délai réglementaire des 3 mois, validant ainsi tacitement le document.

### **Les groupes de travail thématiques**

Trois groupes de travail ont été mis en place pour construire le plan d'actions autour des thématiques prioritaires à savoir :

- développer les services publics à la population avec les Maisons de Services au Public : le groupe de travail s'est réuni à deux reprises les 12 janvier et 16 mars 2018
- garantir l'accès aux soins des usagers : le groupe de travail s'est réuni à trois reprises les 18 janvier, 20 mars et 22 mai 2018. Il est à noter qu'une large mobilisation des médecins maîtres de stage et des internes en médecine générale lors de la réunion organisée par le département le 22 mai 2018.
- renforcer l'accès des usagers aux services numériques : le groupe de travail s'est réuni à deux reprises les 15 janvier et 13 avril 2018.

### **LE PLAN D'ACTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC :**

Il se compose :

- du plan d'actions qui s'articule autour des 3 axes thématiques priorisés lors de la phase de diagnostic ( services dans les MSAP, offres de soins et services numériques),
- de 13 fiches-actions (avec maîtrises d'ouvrage multiples)

#### **Axe 1 : DÉVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION AVEC LES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC (MSAP)**

##### **Consolider et développer l'offre des MSAP**

Avec identification des projets de création de nouvelles MSAP, développement de nouveaux partenariats sur les MSAP.

Mise en valeur de l'action des MSAP / Communication externe par la création d'une signalétique de rue efficace.

##### **Renforcer la coordination départementale des MSAP / Mise en réseau et formation**

Mise en place d'un outil de type extranet en lien avec la C.C.I., formation des animateurs et animation du réseau.

## **Axe 2 : FACILITER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN VUE D'AMELIORER LA COUVERTURE D'ACCES AUX SOINS**

### **Soutenir l'accueil de stagiaires en médecine générale à travers la création d'une mission accueil**

Ouverture d'un point d'information téléphonique et numérique à destination des internes stagiaires pour un appui à l'organisation de leur arrivée sur le territoire en partenariat avec l'ADT 82 (démarche courante : logement, garde d'enfants, loisirs, découverte du territoire et rencontres avec les élus).

### **Soutenir le logement de stagiaires en médecine générale**

Lancement d'un appel à projets à destination des collectivités locales pour la création de 2 maisons des internes selon un cahier des charges.

### **Promotion du Département du Tarn-et-Garonne auprès des internes et des étudiants en médecine**

Participation au forum des internes à Toulouse ; mise en place d'un réseau social et de pages web "santé" sur le site internet "ledepartement.fr"

### **Accompagner les initiatives locales en matière de santé**

Poursuivre l'accompagnement des projets d'investissement des maisons de santé pluridisciplinaire, maisons et centres de santé, positionner les "transports à la demande" sur l'acheminement des patients vers les consultations médicales.

### **Décliner au niveau des territoires les dispositifs d'accès à la santé**

Soutien aux contrats de santé locaux géré par l'ARS.

## **Axe 3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET LES USAGES DU NUMERIQUE**

### **Développer l'équipement des territoires en réseau Très Haut Débit**

Programme d'investissement porté par Tarn-et-Garonne Numérique.

### **Accompagner et sensibiliser aux usages du numérique**

Etude pour la mise en place d'ateliers de formation numérique pour les publics les plus fragiles dans les MSAP.

### **Renforcer l'offre de services numériques**

Développement des tiers lieux et autres espaces numériques.

### **Renforcer l'accès des usagers à l'information numérique**

Aide des collectivités au développement de l'open data.

## **Développer de nouveaux usages numériques médicaux** Soutien au développement de la télémédecine.

### **La gouvernance du schéma :**

#### **Collectivités locales, Département, État...tous responsables de la mise en oeuvre des actions**

Les opérations indiquées dans les fiches-actions relèvent de plusieurs niveaux d'actions :

1/ les opérations d'échelle locale qui relèvent d'un portage par les communes ou les communautés de communes ( ex : transport à la demande, mise en place d'un contrat local de santé, création d'une maison pour les internes).

2/ les opérations d'échelle départementale : leur maîtrise d'ouvrage relève de l'échelle départementale voire régionale et des opérateurs départementaux comme le Conseil Départemental ( point accueil des internes, appel à projets maisons des internes, outil extranet), l'ARS (aides à l'installation des médecins, télémédecine), la CCI (développement des tiers-lieux), le syndicat mixte TGN (open data, fibre optique...), la Poste (MSAP postale), les EPCI...

#### **Animation et suivi de la mise en oeuvre des actions sur la période 2018-2023 :**

Le comité de suivi sera mobilisé une fois par an. Il aura en charge le suivi et l'évaluation de l'avancement global du schéma. Lors de ces rencontres, chacun des partenaires pilotes fera état des actions qu'il aura pu mettre en oeuvre dans l'année.

Les membres sont les suivants : État, Département, Région, communautés de Communes, opérateurs de services, TGN, ARS, La Poste ....

Les groupes de travail thématiques seront maintenus pour suivre de plus près la conduite des actions. Ils se réuniront autant que de besoin tout au long de l'année.

### **Modalités de validation du schéma :**

La validation finale du schéma intervient après le vote du Conseil Départemental par arrêté préfectoral;

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir valider le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et ses 13 actions qui viennent d'être présentées, sans incidence pour le Département.

## **2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET TARN-ET-GARONNE**

Au titre de l'axe 1 du schéma (Développer les services à la population avec les MSAP), la fiche-action n°3 prévoit la mise en réseau des maisons de services au public par la création d'un outil numérique extranet par la C.C.I. au profit d'un fonctionnement modernisé du réseau départemental des maisons de services au public.

Il est proposé que la mise en oeuvre de cet outil soit encadrée par une convention de partenariat entre le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et la Chambre de Commerce et d'Industrie 82.

Cette convention aura pour but de définir :

- les objectifs et finalités de l'outil,
- la répartition des rôles et missions entre la CCI et le Conseil Départemental en termes de fourniture, récolte, classement et mise à jour des informations, fabrication, hébergement et maintenance de l'outil, et enfin quant à l'animation, la formation et la mobilisation du réseau des MSAP et des opérateurs partenaires,
- le budget de l'action pour l'année 2018 est évalué à 5 000 euros TTC,
- les modalités de son financement, pris en charge en totalité par le fonds de péréquation entérinés par décision de la Commission départementale de Présence Postale du 15 février 2018,
- les modalités de suivi et d'évaluation.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Valide le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et ses 13 actions pour la période 2018-2023 ;
- Approuve la convention de partenariat à conclure avec la CCI 82 et l'État pour la création d'un outils numérique extranet au profit du réseau départemental des maisons de services au public, selon les termes figurant en annexe ;

- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC